

# La Méthode HACCP

## Objectifs

- Connaître les principes de la méthode
- Acquérir les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche HACCP fonctionnelle

## Public

Personnel de production  
Personnel encadrant

## Prérequis – Modalités d'accès

La compréhension de la langue française est nécessaire.

## Contenu de la formation

Tour de table – Evaluation des acquis à l'entrée

Rappels de généralités sur la méthode HACCP

Les enjeux commerciaux, sanitaires, réglementaires, ...  
Place de l'HACCP dans les référentiels IFS/BRC et ISO 22000

Intérêt de la mise en œuvre de la méthode HACCP

Gestion sécurité produit  
Les dangers : biologique – physique – chimique - ...  
Exigences réglementaires et clients  
Limites du contrôle et des tests

Les principes de la démarche

Les 7 principes  
Les 12 étapes pour la mise en œuvre  
Notions de CCP, PrP et PrPO  
Les pièges à éviter

Synoptique de la méthode

Présentation de l'architecture documentaire  
Les points obligatoires pour une démarche réussie

Etude de cas

Les stagiaires travaillent sur une étape clé de l'étude HACCP dans l'établissement

Maintien du système HACCP

Modalités de la vérification  
Modalités du suivi

Temps d'échanges

Questionnaire de validation des connaissances acquises à chaud et correction  
Evaluation de la formation

## Méthodes mobilisées

Le formateur alterne des parties théoriques et pratiques afin de faire participer au maximum les stagiaires.

Des documents internes à l'entreprise peuvent être incorporés au diaporama.

Un livret de formation est remis au stagiaire en fin de formation avec l'intégralité du contenu de la formation.

**Intervenant** : Anne-Sophie CAUDAL

Formateur issu de l'industrie agroalimentaire, expérimenté dans la constitution de système qualité et disposant de compétences microbiologiques.

## Organisation

Durée : 7h

Stagiaires : groupe de 10 personnes maxi

Lieu : sur site

Date : à définir

## Tarif

Sur devis - Possibilité de prise en charge (Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 3 8 05725 38 auprès du préfet de la région de Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).